

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 56 (1918)
Heft: 14

Artikel: Les gastronomes : [suite]
Autor: V.F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-213813>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).
Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Albert DUPUIS, succ.
GRAND-ST-JEAN, 26 — LAUSANNE
Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
„PUBLICITAS“
Société Anonyme Suisse de Publicité
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 5 50 ;
six mois, Fr. 3 — Etranger, un an, Fr. 8 20.
ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Numéro du 6 avril 1918. — Les tics (J. Nel). — Les gastronomes, suite (V. F.). — Nos vieilles chansons : Suisse et canton. — Rein de trossa (Marc à Louis). — Pour nos bons vieux. — Un centenaire (M. Henrioud). — Pourquoi (Mérine). — Glanures. — Feuilleton : La Bibliothèque de mon oncle, par Rodolphe Töpffer (suite). — Boutades.

LES TICS

Il y en a de convulsifs et de douloureux, pour parler le langage des disciples d'Esculape, mais on sait que ces messieurs n'aiment pas à s'exprimer simplement : il leur faut un vocabulaire spécial pour préciser leur diagnostic.

Avez-vous remarqué la prédilection avec laquelle les magistrats, les avocats, même les scélérats, taquinent le bout de leur nez quand on vient leur demander un conseil ou se recommander pour une intervention ou encore pour examiner avec eux une affaire, bonne ou mauvaise ? Il semble que ce geste excite la pensée, la chatouille agréablement, la féconde.

Nous sommes remplis de mouvements réflexes auxquels, par leur nature même, nous ne prenons pas garde, mais qui sont un indice précieux pour l'observateur. Le professeur Georges Renard, dans un petit livre, aujourd'hui introuvable, d'*"Homme est-il libre"*, pose ces questions : « Pourquoi rongez-vous votre ongle en ce moment ? Vous n'en savez rien. Pourquoi de ces deux feuilles de papier qui étaient devant vous, également blanches, également grandes, avez-vous pris celle-ci plutôt que celle-là ? Quel a été votre motif déterminant ? Encore un coup vous ne le savez pas ». Eh bien, oui, on doit le savoir, ajoute l'ancien professeur à l'Université de Lausanne, parce que, « entre deux partis, on peut choisir indifféremment l'un ou l'autre, parce que nous avons l'honneur d'être libre ». Par un acte de volonté il est possible de ne plus se gratter l'appendice nasal et de choisir l'une des deux feuilles de papier qui sont devant nous.

Mais il en va tout autrement si l'on est affligé d'un tic. Nous sommes esclaves de certaines habitudes qui n'appartiennent pas à tout le monde. Voici un homme qui sort sans chapeau. Vous vous retournez, pardon, vous vous retournez, car la mode s'est installée : on a découvert que le couvre-chef était une chose étrange, et c'est bien pour cela que pour se distinguer, les chefs nègres portaient orgueilleusement des haut-de-forme.

L'autre jour, au restaurant, un buveur de café lisait ses journaux. Jusque-là, rien que de très naturel. Il les prenait les uns après les autres. Sa physionomie indiquait un de ces multiples étrangers que la guerre nous vaut. Inquiétude, lassitude, préoccupation ; rien d'ailleurs ne transpire de ce qui l'agite. Serait-ce un espion ? — mot maudit autant que la chose. Nous ne le croyons pas. Mais voilà tout à coup le client qui se livre à un singulier exercice ; on dirait presque qu'il donne une représentation et que tout à l'heure il va faire la quête. A-t-il mal aux dents ou est-ce un inventeur qui expérimente le moyen — toujours promis, jamais

donné — d'extraire les molaires sans douleur ? Le fait est qu'il a pris de la mortapêche, dont il entoure l'une de ses plus belles incisives, puis, comme un cordonnier consciencieux qui prépare son ligneul, le voilà qui tire une fois, deux fois, puis s'arrête brusquement, l'œil dans le vague... Nous nous détournons...

Le lendemain, place du Flon, un pauvre hère, sec, aux habits râpés, la barbe hirsute, se livre à un soliloque. Sa démarche, tout à coup se précipite, comme celle d'un individu qu'un ordre impérieux forcerait de prendre l'alignement dont il est sorti : c'est l'homme dans le rang. Quelques secondes après, la fantaisie, — ne serait-ce pas plutôt la liberté — reprend le dessus. Et cette réflexion me vient involontairement à l'esprit : un de ces innombrables réfugiés qui, aux injonctions de l'envahisseur, a dû pendant des semaines, des mois... faire partie du cortège lamentable des habitants prisonniers dans leur ville. Ah ! certes, il n'y a pas à hésiter : cet homme a un tic douloureux.

Sur la place St-François, côtoyant la gaie jeunesse, indifférent aux regards de tous, parce qu'il suit son idée, je vois passer un homme, au pas alerte, à la mine sévère. Brusquement, il crache un vocable désignant l'animal cher à Monselet et à St-Antoine. A qui en veut-il ? Aux auteurs responsables du conflit mondial ? Possible.

Enfin, pour terminer sur une note gaie, il faut citer ce brave type — il frise bien la cinquantaine — qui montait l'autre jour l'avenue de la Gare, d'un air souriant, le chapeau à la main, bras et jambes frétilants. Nous avons instinctivement regardé au-devant de qui il allait... Personne, que l'air ambiant. Cela lui suffisait : il respirait le bonheur ; veait-il de gagner le gros lot, de faire un bon repas ou s'en allait-il à un rendez-vous, ou retrouver sa carte de pain, ou recevoir un kilo de sucre ?

Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, raconte qu'une princesse de sang royal avait pour coutume de s'avancer vers les personnes qui venaient lui faire visite ou chez qui elle se rendait et de les... déboutonner.

Après cela, il faut tirer le rideau. J. NEL.



Nos gosses. — L'autre jour, devant la Banque cantonale, place St-François, un étranger avise un garçonnet d'une dizaine d'années et lui demande :

— Dis-moi, mon petit ami, indique-moi le chemin pour aller à l'avenue de Rumine, s'il te plaît.

Le gamin, étendant le bras dans la direction de l'avenue du Théâtre :

— Tu n'as qu'à aller de ce côté. L'avenue de Rumine est au bout de celle-ci.

Alors l'étranger, interloqué de cette façon de répondre, pose paternellement la main sur l'épaule de l'enfant et lui fait :

— Mais, mon garçon, pourquoi te permets-tu de me tutoyer ?

— C'est pas moi qui ai commencé !
(Authentique)

W.

LES GASTRONOMES

III

GRIMOD de la Reynière demeura plus de deux ans reclus au couvent de Domèvre.

Sa famille ne l'en laissa sortir qu'à la condition de ne pas le revoir. Pour reconquérir sa liberté, il consentit à tout. Il savait au reste que les siens avaient songé un moment à l'enterrer dans une maison de fous. Trop heureux d'échapper par le bannissement à ce triste sort, il se mit à voyager avec un guide, gardien aux gages des la Reynière. Il parcourut le sud de l'Allemagne et la Suisse. A Zurich, il rencontra Lavater, qui le retint chez lui durant quinze jours.

« On ne saurait croire, écrit Grimod, combien la conversation de cet homme célèbre est animée, belle et intéressante. Il s'exprime en français avec un peu de difficulté, et crée souvent des mots pour rendre ses idées ; mais ce fréquent néologisme, loin de gêner son style, y jette singulièrement d'énergie. Son langage est aussi animé que celui de Diderot, et son âme est bien plus belle. J'ai eu le bonheur de lui inspirer un vif attachement, et je m'en félicite. »

De Zurich, l'ami de Lavater se rendit à Lyon par Lausanne, dont il avait gardé un souvenir si doux. Quelques mois plus tard éclatait la révolution de 1789. Elle lui apporta la révocation de sa lettre de cachet. Libre désormais, il ne retourna pas chez ses parents, qui ne témoignaient aucune envie de le revoir ; il se fixa à Béziers, où il avait une tante et où il trouva tout ce qui pouvait flatter sa gourmandise. L'évêque le recevait à sa table. « La révolution, écrit-il, qui lui a enlevé 80,000 livres de rente, l'a forcé de supprimer de grands repas, mais il nous donne de petits dîners de huit à dix personnes, qui ne le cèdent en rien aux festins les plus somptueux... Perdrix rouges, veaux de roi, melons des dieux, huîtres larges comme des bénitiers, cailles grasses comme des poulets, lapins nourris d'herbes odoriférantes, il faut ici marcher d'indigestions en indigestions. »

La bonne chère ne le retenait pas seule à Béziers : il s'y était épris d'une comédienne de Lyon, et il l'épousa. Les de la Reynière en frémissaient d'horreur. Que ce fils indigne se consume dans sa mésalliance, plus jamais il n'aura un liard de ses parents ! Tel fut leur arrêt. Grimod n'en fut pas altéré ; sans doute s'y attendait-il. Pour vivre, il se voua au commerce. Chose surprenante, cet écervelé montra en matière de négoce un esprit singulièrement avisé et ingénieux. Il fut l'un des créateurs de ces magasins ambulants où se trouvent toutes les marchandises imaginables et auxquels on a conservé le nom de *bazars*. On le rencontrait à toutes les foires des villes du Midi. Rien n'était plus intéressant, paraît-il, que de le voir, avec sa parole aisée et ses manières de grand seigneur, capter les bonnes grâces des chalandes en apparence les plus rêtifs. Loyal autant qu'habile, il ne lui fallut pas longtemps pour être en vogue.

Son succès dans les affaires semble l'avoir déterminé un moment à ne plus les quitter. Il annonça la publication d'un écrit destiné à former les négociants et à apprendre aux consommateurs à reconnaître les fraudes. Cet ouvrage ne vit pas le jour. Aussi bien, le public avait d'autres préoccupations. On était en pleine Terreur. Grâce à sa prudence, Grimod n'en souffrit pas; mais ses parents furent incarcérés comme suspects. Il partit aussitôt pour Paris, qu'il n'avait pas revu depuis son exil. Beaucoup d'amis lui restaient et l'on se souvenait qu'il fut l'avocat des pauvres diables et l'adversaire des fermiers généraux. M. et M^{me} de la Reynière lui durent d'être élargis. Cet original avait du cœur.

La conscience à l'aise, Grimod se hâta de rentrer à Béziers, partageant son temps entre les lettres, les plaisirs de la table et les mystifications. A la chute de l'empire, il se retira au château de Villers-sur-Orge, près de Longjumeau. C'était un château machiné, un de ces « palais mystérieux » comme en montent les artistes forains. Sur des planchers roulants, les visiteurs y étaient entraînés avec les meubles en une ronde fantastique. S'engageaient-ils dans les ténèbres de certains corridors, ils sentaient le sol tour à tour s'effondrer ou se soulever, par l'effet de ressorts dissimulés sous un tapis, tandis que par des tuyaux acoustiques leur arrivait la voix des revenants. « Dès que les hôtes du logis avaient pris possession de leurs chambres, dit Lacroix, Grimod de la Reynière, aussi sérieux qu'un machiniste de l'Opéra, commençait à manœuvrer ses ficelles. Ici, les plus effrayantes manifestations de la fantasmagorie, des spectres, des squelettes, des monstres de toutes les formes se dessinaient en feu sur les lambris; là, les plus étonnantes phénomènes de l'électricité : l'éclair, le tonnerre, le vent, toute une tempête dans une chambre; ailleurs, des portraits qui tirent la langue, qui étendent les bras; quelquefois les chaises et les fauteuils qui marchent en s'entrechoquant, les tiroirs de la commode qui s'ouvrent avec fracas, les lits qui s'élèvent ou s'abaissent, des trappes qui s'entrouvrent, etc., etc. »

Aux parois, des inscriptions disaient la joyeuse doctrine du propriétaire. Les bons buveurs s'inclinaient devant celle-ci : « Il vaut mieux se griser avec du vin qu'avec de l'encre, cela n'est pas si noir », ou devant cette autre : « Il y a trop de vin sur la terre pour dire la messe, il n'y en a pas assez pour faire tourner les moulins; donc il faut le boire ». Sur une porte avec cet écriteau « Chambre d'amie », on lisait : « Heureux le juste qui ne pêche que sept fois par jour ! » Une maxime résumait la philosophie de Grimod : « Indulgence pour les autres, justice pour soi-même, gaîté, santé et appétit incommensurables sont trois grands moyens d'être heureux et de faire le bonheur de tout ce qui nous approche. » V. F.



Ouf ! — Deux marchands de chevaux revenant de la foire s'arrêtèrent au café.

L'un d'eux verse volontiers; il sert son compagnon avec une certaine parcimonie. Mais pour lui, il fait chaque fois extravaser le liquide en s'excusant par un

Ouf ! significatif.

L'autre l'observe d'un oeil jaloux et finit par lui dire :

— Mâ, fêdê vey on fadzo « ouf ! » por mé !

Perles oratoires. — Dans une fête d'une société scientifique, un des invités, se croit obligé de prendre la parole. Il patauge affreusement et termine brusquement par ces mots.

« Enfin, Messieurs, je bois à la science ! »

Un autre invité se lève à son tour et s'écrie :

« Et moi je bois aux lettres ! » — C. P.

NOS VIEILLES CHANSONS

Suisse et Canton.

J.-J. PORCHAT.



1. J'en-tends cri - er : Vi - ve la Suis - se !
2. Mais faut - il mieux ai - mer la Suis - se,
3. On est pour - tant ci - toy - en suis - ses
4. Et que di - rais-tu si la Suis - se



J'entends cri - er : Viv' le can - ton ! Ton ton ton
Faut-il ai - mer mieux le can - ton ? » »
A-va-t'on le soit du can - ton, » »
Un jour ab - sor - bait le can - ton ? » »



ton, tontai - ne, ton ton. Moi, je répons : Vi - ve la
Suis - se Et de tout mon cœur j'ai - me la
Suis - se Non, je de - vins ci - toy - en
Suis - se Un roi bien-tôt prendrait la



Suis - se, Vi - ve la Suisse et le can - ton ! Ton ton ton -
Suis - se Et de tout mon cœur le can - ton, » »
Suis - se Quand le pa - ys de - vint can - ton, » »
Suis - se Si la Suis - se prend les can - tons, » »



ta - ne, ton ton, Ton ton, ton - ta - ne, ton ton.

REIN DE TROSSA

La Luise Frindja n'avait jamé rein einveintâ. N'étâi pas onna choûma, mâ tot parâi n'étâi pas tant eluminâie. A l'écoula, l'avâi adî êlâ dein lo maffet por cein que pouâve pas reteni ti lè nom qu'on fâ apprendre ora âi bouffu. Cougnessâi bin adrà quemet son velâdzo de Papetbliu s'appelâve et que lâi avâi on pucheint domaino qu'on lâi desâi Rupatrouille, et que l'étâi âi li. Et vâ ! la Luise Frindja l'étâi la maîtra de tot Rupatrouille, omète quaranta pousse et on gros tsédau de modze, modzon, armaille, bolet, valse, bâo, mâcllio, et tot lo diâbllo et son train. Ein êtâi orgolliâosa qu'on pu (coq) et desâi adî : « Mon Rupatrouille ! mè caïon ! mè faille ! mè counet ! mon bâo ! mon tsevu ! » L'étâi dinse onna brêlaire.

Quand bin l'avâi coumenîi âo second degré de l'écoula, s'ê maryâie âo boun'hâoro. Ne sêde vo pas que lè tomme dâi pouôre et lè felhie dâi retso sant vito mâore. Son hommo l'étâi on crâno corps, bouna façon, ti sê bon meimbro, et dzeinti. S'apelâve Lucyin et l'avâi maryâ la Luise Frindja po son erdeint. L'amâve bin tot parâi. Mâ cein que lo pouâve bourlâ, l'ê que la Luise desâi adî quemet du dèvant : « Mon Rupatrouille ! mè dzenelhie ! mè caïon ! mè truffie ! ma campagne ! mon bornî ! » quemet se n'irant pas maryâ.

On dzo, lo Lucyin fâ dinse â la Luise :
— Attiuta-vâi, Luise : Vu tê dere oquie que lè verê. Te sâ bin que no no sein maryâ lè dou, et que, du ci dzo, cein qu'ê tin l'ê min et tot cein qu'ê min l'ê tin. Adan te dêvetrâ pas adî dere : « mon êtrâbllo ! mè caïon ! mè goune ! mon Rupatrouille ! Tê faut dere na pas : « Noutron êtrâbllo ! noutrê caïon ! noutrê goune ! noutron Rupatrouille ! » M'ôut-to ?

— Oï ! so lâi repond la Luise Frindja. Fari dinse quemet te mè dit. T'i bin sâdzo de mè fêre clli l'aleçon.

Faut que vo diêso que la Luise Frindja l'amâve bin son Lucyin. L'ê por cein que lâi desâi que l'étâi bin sâdzo.

Et du clli dzo, la Luise s'ê bin appliquâie. Mimameint que l'aut'r'hî que l'étâi z'u queri de l'igüe âo bornî : l'avâi dzalâ outre la nê et de la glièce tot â l'einto de la tchivra. Lo Lucyin fasâi dau fû po couâire âi caïon. Vaitê la Luise que revint ein nioussaint on boquenet, et tota minâblia, ein sê tegneint l'avau de la rita avouê la man.

— Mâ ! mâ ! que lâi fâi lo Lucyin, qu'as-to ?
T'i-to fête mau !

— Oï, so repond la pouâra Luise Frindja, su... su... tsesâte su mon... su noutron pêtairu !

MARC A LOUIS.

Pour nos bons vieux. — Bien que la charité, dans notre pays, n'ait jamais été si active, il est navrant de devoir constater que ceux qui ont le premier droit à notre sollicitude sont restés délaissés. En effet, pour nos vieillards indigents, les ressources font défaut et maintenant la dureté des temps rend leur situation alarmante.

Sous l'égide de la Société suisse d'Utilité publique et d'un comité national, l'œuvre « Pour nos vieillards » est née. Son programme :

1° Renforcer l'amour et la sollicitude pour les vieillards indigents (hommes et femmes) ; 2° Récolter les fonds pour les secourir et améliorer leur sort. De grosses sommes sont nécessaires, et une souscription nationale se fera du 15 mars au 15 avril. Que le peuple suisse, tout entier, conscient de ses responsabilités envers ses vieillards accueillis avec joie cet appel et lui prête son appui !

Prière aux personnes qualifiées pour prêter leur concours de s'adresser au Bureau central : « Pour nos Vieillards », à Winterthour (siège provisoire) ou d'envoyer leur obole (Compte de chèques postaux : VIII b 471).

UN CENTENAIRE

C'est en 1818 que parut pour la première fois l'*Annuaire officiel* du canton de Vaud, dont la collection complète est très rare.

Il n'est pas sans intérêt de parcourir un des anciens volumes de cette utile publication, celui de 1820, par exemple, imprimé chez les frères Blanchard.

On y voit que la plus haute magistrature du pays était alors exercée par Vincent Ruttimann, Président de la Diète et Avoyer en charge de Lucerne (canton directeur) ; que le chancelier de la Confédération était Michel Mousson, de Morges. L'Etat-major fédéral avait à sa tête le major-général J.-C. Finsler, de Zurich, assisté notamment de deux colonels et de 5 lieutenants-colonels fédéraux et 6 lieutenants-colonels (3 du génie et 3 de l'artillerie).

Les pays, représentés en Suisse par des Agents diplomatiques étaient au nombre de 11 (en 1917 : 26). C'étaient l'Angleterre, l'Autriche, le Grand-Duché de Bade, la Bavière, l'Espagne, la France, les Pays-Bas, la Prusse, Rome (le Pape), la Russie et la Sardaigne.

Le Portugal avait un Consul à Semsales (Fribourg) et la Sardaigne, outre son Ministre à Berne, un Consul général à Genève.

De son côté, la Suisse entretenait à l'étranger deux Chargés d'affaires, l'un à Paris, l'autre à Vienne (en 1918 : 10 chefs de mission) et 17 consuls de commerce avec résidence à Trieste, Pétersbourg, Milan, Naples, Amsterdam, Anvers, Bordeaux, Gênes, le Havre, Lisbonne, Liverpool, Livourne, Londres, Lyon, Marseille, Odessa et Rome. Il n'existait aucun Ministre ou Consul de Suisse hors d'Europe.

Le Grand Conseil était composé de 180 députés (en 1918 : 206) et le Conseil d'Etat de 13 membres (en 1918 : 7). (Jules Muret, landammann en charge, Auguste Pidou, landammann, vice-président, Henri Monod, ancien landammann, Pierre-Elie Bergier, François Clavel, Pierre David Bocherens, Etienne-Louis Jan, Isaac Trey, François-Louis Bourgeois, David-Louis Samuel Richard, André-Urbain de la Fléchère, César Soulier et Louis Secretan.)

Le Tribunal d'appel (Tribunal cantonal) comprenait le même nombre de membres que le Conseil d'Etat (1918 : 9 juges et 5 suppléants).

« Emmanuel-François-Benjamin Muret, Morges, était Inspecteur général des milices ».